

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 827

21 mars 2016

SOMMAIRE

Albert Luxembourg Holdings	39674	Parest S.à r.l. SPF	39665
Dollar Express S.à r.l.	39686	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A.	39657
Galaxis Real Estate S.A.	39688	Peldoro S.à r.l.	39662
LD ORGANISATION Luxembourg S.à r.l.	39696	Permira SCF Feeder S.C.A.	39659
Maconlux S.à r.l.	39695	P.I.H. S.A.	39655
Marguerite Airport Croatia S.à r.l.	39696	Pormoz International S.A.	39666
Media Visione S.à r.l.	39650	Private VCL S.A.	39663
Mercer Infrastructure General Partner S.à r.l.	39652	PTF Acquisition Finance S.à r.l.	39668
Mercer PE General Partner S.à r.l.	39652	RDF Réalisations S.A.	39693
M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l.	39696	Real I.S. Management SA	39669
Millefeuille Holding Luxembourg S.A.	39652	Remtrans Logistic Sàrl	39695
Morus Nigra S.A.	39652	Renex SCA	39671
Nadic S.A.	39691	Robe Acquisitions S.à r.l.	39672
Namaste S.A.	39688	Rock Ridge RE 10	39672
Neptune Lux S.A.	39686	Rore S.A.	39692
Neptune Lux S.A.	39690	SCM PE General Partner S.à r.l.	39652
OCM KSH Devco Holdings S.à r.l.	39655	Sirin Sàrl	39696
OCM KSH Resi Holdings S.à r.l.	39655	TA EU Luxembourg VI S.à r.l.	39681

Media Visione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 168.036.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary").

THERE APPEARED:

A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED, a Cyprus limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 3 Themistokli Dervi Street, Julia House, 1066 Nicosia, Cyprus and being registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE137069 (hereinafter referred to as the "Appearing Party" or "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of the power of attorney given on 21 December 2015 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the Attorney of the Appearing Party (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party is the sole shareholder of MEDIA VISIONE S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated before the Notary on 28 February 2012 and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.036, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") under number 1264, page 60659 on 22 May 2012 and have been amended for the last time on 22 September 2015 (published in Mémorial C under number 3276, page 157206 on 05 December 2015) (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The Appearing Party, on its quality of the sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) in order to raise it from its present amount of five hundred eighty thousand ninety-seven Euros (EUR 580,097.-) to seven hundred eighty thousand ninety-seven Euros (EUR 780,097.-) by issuing two hundred thousand (200,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be issued fully paid up at par, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and payment

The Appearing Party (hereinafter referred to as the "Subscriber"), represented by a proxy, declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares of the Subscriber are fully paid up by a contribution in cash (hereinafter referred to as the "Contribution") in the amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-).

Second resolution

The Contribution will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a blocking certificate issued by Société Générale Bank & Trust, Luxembourg. The blocking certificate shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Third resolution

The Appearing Party consequently decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at seven hundred eighty thousand ninety-seven Euros (EUR 780,097.-) represented by seven hundred eighty thousand ninety-seven (780,097) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,600.-

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

A COMPARU:

A.B. ATERRA RESOURCES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, dûment constituée et existante en vertu des lois du Chypre, ayant son siège social au 3 Themistokli Dervi Street, Julia House, 1066 Nicosie, Chypre et enregistrée auprès du Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE137069 (ci-après la "Personne Comparante" ou l'"Associé Unique")

ici représentée par Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 21 décembre 2014 (ci-après le "Mandataire").

La procuration, signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante est l'associé unique de MEDIA VISIONE S.À R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire le 28 février 2012 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.036, et dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 22 mai 2012, sous numéro 1264, page 60659 et ont été modifiés pour la dernière fois le 22 septembre 2015 (publiés au Mémorial C le 05 décembre 2015, sous numéro 3276, page 157206) (ci-après la "Société").

La Personne Comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Personne Comparante, en sa qualité de l'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 580.097,-) à sept cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 780.097,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et ayant été émise aux mêmes termes et conditions que ceux des parts sociales existantes de la Société, et à être émises et entièrement libérées au pair, à souscrire et émettre comme suit:

Souscription et paiement

La Personne Comparante (ci-après un «Souscripteur»), représenté par une procuration ainsi que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par une contribution en numéraire (ci-après l'"Apport") d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-).

Deuxième résolution

L'Apport sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de la valeur de l'Apport a été donnée au Notaire dans un certificat de blocage émis par Société Générale Bank & Trust, Luxembourg. Le certificat de blocage restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

La Personne Comparante décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 780.097,-), représenté par sept cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-sept (780.097) parts ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 2.600,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004869/118.

(160003577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Mercer Infrastructure General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 186.903.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004870/10.

(160003210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Mercer PE General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCM PE General Partner S.à r.l.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 161.491.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004871/10.

(160003055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Millefeuille Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.877.

Les statuts coordonnés au 15/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016004873/12.

(160003348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Morus Nigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 147.277.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de Morus Nigra S.à r.l., société à responsabilité limitée, ci-après désignée la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76 route de Thionville, inscrite au registre de

commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.277, constituée sous forme de société anonyme et la dénomination de MORUS NIGRA S.A., suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 07 juillet 2009, publié au Mémorial C n°1595 du 19 août 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 novembre 2015, en voie de publication au Mémorial C, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée et l'adoption de sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption de Fagus S.A., société anonyme - société de gestion de patrimoine familial ci-après désignée la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76 route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.584 par la société absorbante Morus Nigra S.à.r.l., tel que ce projet de fusion du 13 novembre 2015 a été publié au Mémorial C numéro 3133 du 18 novembre 2015, décision de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 30 septembre 2015.

2. Augmentation de capital à concurrence d'un montant d'un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million quatre cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.464.356,-), par l'émission de mille trois cent soixante-quatre (1.364) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chacune assortie d'une prime de fusion globale de deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 277.496,-), attribuées à l'actionnaire unique de la Société absorbée en conformité avec le rapport d'échange indiqué dans le projet de fusion.

3. Réduction de capital d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-), compte tenu de l'existence de cent (100) parts sociales de la Société Absorbante dans le patrimoine de la Société Absorbée, pour le ramener de un million quatre cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.464,356) à un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-) par l'annulation des cent (100) parts sociales propres détenues dans son portefeuille suite à la fusion.

4. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-six euros (EUR 356,-) pour le ramener de son montant actuel de un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-) à un million trois cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.364.000,-), sans annulation d'actions par création d'une réserve spéciale.

5. Confirmation de la renonciation de tous les actionnaires au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Modification corrélative de l'article 6 des statuts aux fins de refléter l'augmentation et les réductions du capital social de la société.

7. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

8. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

a) Publication du projet de fusion établi le 13 novembre 2015 par les Conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, le 18 novembre 2015, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Confirmation de la renonciation de tous les actionnaires au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

c) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver sans réserve le projet de fusion du 13 novembre 2015 entre la société absorbée Fagus S.A. et la société absorbante Morus Nigra S.à.r.l., tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3133 du 18 novembre 2015, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant d'un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million quatre cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.464.356,-), par l'émission de mille trois cent soixante-quatre (1.364) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chacune assortie d'une prime de fusion globale de deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 277.496,-), attribuées à l'actionnaire unique de la Société absorbée, savoir Monsieur Ivo LEYSEN, né à Turnhout (Belgique), le 18 septembre 1959, demeurant à B-2350 Vosselaar, 11, De Breem (Belgique), en conformité avec le rapport d'échange indiqué dans le projet de fusion.

Monsieur Ivo LEYSEN, préqualifié, est ici représenté par Monsieur Max MAYER, en vertu d'une procuration lui délivrée, et accepte la souscription des nouvelles parts sociales.

Compte tenu de l'existence de cent (100) parts sociales de la Société Absorbante dans le patrimoine de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera lors de son assemblée générale extraordinaire d'approbation de fusion à une réduction de son capital d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-), pour le ramener de un million quatre cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.464.356,-) à un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-) par l'annulation des cent (100) parts sociales propres détenues dans son portefeuille suite à la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-six euros (EUR 356,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million trois cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-six euros (EUR 1.364.356,-) à un million trois cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.364.000,-), sans annulation d'actions par création d'une réserve spéciale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que l'Associé unique a renoncé au rapport de l'expert indépendant en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide suite aux augmentations et à la réduction de capital ci-dessus de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à un million trois cent soixante-quatre mille euros (EUR 1.364.000,-) représenté par mille trois cent soixante-quatre (1.364) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées»

Sixième résolution

L'assemblée générale constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée, approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/11998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004880/139.

(160003178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**OCM KSH Resi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM KSH Devco Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004945/10.

(160002704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

P.I.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.548.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Private Trustees S.A., a société anonyme with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered into the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 74700 in its capacity as trustee of a trust known as "The Lupan Trust" and governed by the law of England and Wales (hereinafter "the Shareholder") (hereinafter "the Shareholder")

here represented by Mr. Marc KOEUNE, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23rd December 2015,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, acting as said hereinabove, has requested the notary to state as follows:

That the company P.I.H. S.A., a société anonyme, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered into the Luxembourg Trade and Corporate Register under section B and number 141548, was incorporated according to a deed received by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2008 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n. 2383 of 30 September 2008 (hereinafter "the Company").

That the articles of incorporation of the Company have never been amended.

That the corporate capital of P.I.H. S.A. amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid-up.

That the undersigned, in its capacity as stated above, is the sole owner of all the shares representing the corporate capital of the Company.

That the Shareholder approves the financial situation as of 23 December 2015 of the Company.

That the Shareholder has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

That the Shareholder is to be appointed as liquidator of the Company.

That the Shareholder herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

That it is witnessed that the undersigned is vested with all the assets of the Company and that the undersigned shall guarantee payment of all liabilities of the Company even if unknown at present.

That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

The declarations of the liquidator have been verified pursuant to a report that remains attached as appendix, by CeDerLux-Services S.à r.l., with registered office in 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered into the Luxembourg Trade and Corporate Register under the number B 79327, acting as auditor to the dissolution.

That full and entire discharge is granted to the incumbent Directors and Statutory Auditor for the performance of their respective functions.

That the corporate documents shall be kept at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg for the duration of five years.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the present.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Private Trustees S.A., société anonyme avec siège au 92, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la série B et le numéro 74 700, agissant en sa qualité de trustee d'un trust dénommé «The Lupan Trust», trust de droit anglais (ci-après "l'Actionnaire")

ici représentée par Monsieur Marc KOUENE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2015,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la Société dénommée P.I.H. S.A., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la série B et le numéro 141 548, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2383 du 30 septembre 2008 (ci-après «la Société»).

Que les statuts de ladite société n'ont jamais été modifiés.

Que le capital social de la Société P.I.H. S.A. est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Que la soussignée, ès-qualité qu'elle agit, est le seul propriétaire de toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Que l'Actionnaire approuve les états financiers de la Société au 23 décembre 2015.

Que l'Actionnaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que l'Actionnaire se désigne comme liquidateur de la Société.

Que l'Actionnaire est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79327 agissant en tant que "commissaire à la dissolution";

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30105. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004952/102.

(160004443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

In the year two thousand and fifteen, the tenth day of December before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears

Simon Joly, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the manager of PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349 (the Company), by virtue of a resolution taken by the manager of the Company (the Manager) on 8 December 2015.

An extract of resolutions of the Manager including the above-mentioned resolution of the Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 28 July 2006 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1901 of 10 October 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 October 2015 pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.349.

(b) The Company had a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 3,344,700,000 (three billion three hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America) represented by three million three hundred and forty-four thousand seven hundred (3,344,700) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Manager resolved on 8 December 2015 to, inter alia:

(i) increase, with effect on or around 8 December 2015, but subject to the payment of the Subscription Price (as defined below), the share capital of the Company by an amount of USD 300,000,000 in order to raise it from its current amount of USD 3,344,700,000 to USD 3,644,700,000 (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 300,000 new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 300,000,000 (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any manager of the Manager, or the law firm Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by any lawyer practising within, or employee of, Allen & Overy, société en commandite simple, all with professional address at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of the Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and creation and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Simon Joly, prenamed, acting in the name and on behalf of the Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Simon Joly, pre-named, declares that the Manager (i) eliminated the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares and (ii) accepted the subscription of the New Shares by PayPal 2 S.à r.l., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 300,000,000 on 8 December 2015.

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 300,000,000 was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 300,000,000 has been at the disposal of the Company.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

"The Company has a subscribed share capital of three billion six hundred and forty-four million seven hundred thousand dollars of the United States of America (USD 3,644,700,000) divided into three million six hundred and forty-four thousand seven hundred (3,644,700) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de décembre, par-devant Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

comparaît

Simon Joly, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant de PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant de la Société (le Gérant) le 8 décembre 2015.

Un extrait des résolutions du Gérant contenant ladite décision du Gérant restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 28 juillet 2006 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1901 du 10 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 octobre 2015 suivant un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.349.

(b) La Société disposait d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 3.344.700.000 USD (trois milliards trois cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.344.700 (trois millions trois cent quarante-quatre mille sept cents) actions ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

Le Gérant a décidé le 8 décembre 2015, notamment:

(i) d'augmenter, avec effet le, ou aux alentours du 8 décembre 2015, mais sous la condition suspensive du paiement du Prix de Souscription (tel que défini ci-dessous), le capital social de la Société d'un montant de 300.000.000 USD afin de le porter de son montant actuel de 3.344.700.000 USD à 3.644.700.000 USD (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 300.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (les Nouvelles Actions) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 300.000.000 USD (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout gérant du Gérant, au cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, ou à tout avocat ou juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy, société en commandite simple, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(d) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Simon Joly, précité, agissant au nom et pour compte du Gérant, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Actions.

(e) A la suite de quoi, Simon Joly, précité, déclare que le Gérant a (i) supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et (ii) accepté la souscription, le 8 décembre 2015, des Nouvelles Actions par PayPal 2 S.à r.l, au moyen d'un apport en numéraire de 300.000.000 USD.

L'apport en numéraire ci-dessus de 300.000.000 USD a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 300.000.000 USD a été à la disposition de la Société.

(f) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de trois milliards six cent quarante-quatre millions sept cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.644.700.000 USD) représenté par trois millions six cent quarante-quatre mille sept cents (3.644.700) actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune."

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016004957/130.

(160003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Permira SCF Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.616.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Permira SCF Feeder S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 488 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.616, incorporated by a notarial deed drawn up on 4 November 2010 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2705 of 9 December 2010.

The articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the same notary on 26 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 740 of 20 March 2012.

The meeting was presided by Ms Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, who appointed as secretary Ms Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address. The meeting elected as scrutineer Ms Isabel DIAS, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

The shareholders present and represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy forms signed "ne varietur" will be registered with this deed.

It appears from the attendance list that the 1 unlimited share and all the 3,099,999 limited class A shares, representing 100% of the share capital of the Company, were represented at this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the items of the below agenda of the meeting:

Agenda

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Permira SCF S.à r.l., a private limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.557 as liquidator of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidator by the Shareholders; and

3. Miscellaneous.

The meeting has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law, the meeting resolved to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings as of the date of the present deed.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator of the Company, Permira SCF S.à r.l., a private limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.557.

Permira SCF S.à r.l. has accepted its mandate.

The liquidator have the broadest powers as provided for by articles 144 and 145 and following of the Law.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of the liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Permira SCF Feeder S.C.A." (ci-après, la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.616, constituée en date du 4 novembre 2010 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 décembre 2010, numéro 2705.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 26 janvier 2012 par un acte du notaire instrumentant et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 mars 2012, numéro 740.

L'assemblée élit comme président, Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Le président nomme comme secrétaire, Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse. L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président demande au notaire soussigné d'acter que:

Les actionnaires présentes et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste, ensemble avec les procurations, signées "ne varietur", seront enregistrées avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que 1 action de commandité et les 3.099.999 actions de commanditaires catégories A, représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée par des mandataires. Les Actionnaires déclarent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de Permira SCF S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.557 en tant que liquidateur de la Société, détermination de ses pouvoirs et octroi au liquidateur des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi") par les Actionnaires; et

3. Divers.

L'assemblée a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la Loi, l'assemblée a décidé de dissoudre la Société et la mettre en liquidation et de commencer la procédure de liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur, Permira SCF S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.557.

Le liquidateur a accepté ce mandat.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144, 145 et suivants de la Loi.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature individuelle et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des actionnaire(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Le liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/29736. Reçu vingt-quatre euros. Eur 12,- Amendes: Eur 12.- Eur 24,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004960/141.

(160003791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Peldoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 187.534.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Olga ROSSI, administratrice de sociétés, née à Pully (CH) le 19 octobre 1965, demeurant à CH-1010 Lausanne, 4, Chemin des Eterpeys,

Laquelle comparante, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Peldoro S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187.534. (la "Société"), a été constituée le 27 mai 2014, suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 8 août 2014, et que les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

3) Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire de contrôle à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de toutes autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante unique de la Société pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

39663

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: O. ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004959/57.

(160003797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Private VCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.646.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Stichting CarLux, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Barbara Strozziilaan 101, 1083HN, Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34283304 (hereafter called "the Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15th December 2015.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered at the same time.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- the public limited company "Private VCL S.A.", having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Companies section B under the number 142646 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 22nd October 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2745 11th November 2008, whose articles of incorporation have not been amended since;

- the share capital of the Company amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three thousand one hundred (3,100) shares having a par value of ten euro (EUR 10) each, fully paid up;

- the Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company and expressly declares to wish to proceed with the dissolution of the said Company;

- the Sole Shareholder has appointed as liquidator of the Company Quorum Investments S.à r.l., having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under the number 58442 who states that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or covered as appears from a liquidator's report annexed to this deed;

- the Sole Shareholder expressly undertakes to take over any liabilities which could possibly still exist, payable by the company and unpaid or unknown until today, before any payment to himself; that the liquidation of the company is completed and that the company is to be considered as definitely terminated and liquidated;

- the Sole Shareholder acknowledges having read and approved the closing balance sheet of the Company dated today;

- in accordance with the Law, the declarations of the liquidator have been checked pursuant to the attached report by the company EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 2, Rue des Dahlias L - 1411 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B under the number 114396, acting as dissolution auditor;

- the Sole Shareholder grants full and entire discharge to the directors, the statutory auditor and the dissolution auditor for their management until today;
- the Sole Shareholder grants full powers to Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. to deposit the said annual accounts and the relevant income tax returns;
- the shareholders' register of the Company has been cancelled;
- the records and documents of the dissolved Company shall be kept for five years at the registered office of the company at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated to the appearing parties, they have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting CarLux, une fondation établie et existant selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et d'Industries d'Amsterdam, sous le numéro 34283304, ayant son siège social à Barbara Strozziilaan 101, 1083HN, Amsterdam, Pays-Bas (ci-après dénommé "l'Actionnaire Unique"),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo,, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "Private VCL S.A.", ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142646 (ci-après dénommée la "Société"), fut constituée par acte du notaire Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2745 du 11 novembre 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique a désigné comme liquidateur de la Société Quorum Investments S.à r.l., ayant son siège social au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B58442 qui déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Actionnaire Unique reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B114396, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

- l'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- le registre des actions de la Société a été annulé;

- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30078. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004970/102.

(160003821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Parest S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.172.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Madame Danièle FOURNIER, gérante de société, née à Le Dorat (France), le 20 septembre 1941, demeurant à 28820 Mohammedia, 656, avenue de Dakar, la colline d'Anfa (Maroc),

ici représentée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté (le "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "PAREST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140172, (la "Société"), a été originellement constituée sous la forme juridique d'un société anonyme de sous la dénomination sociale de "PAREST S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1917 du 5 août 2008,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 806 du 24 mars 2015, contenant notamment le changement de la forme juridique, la transformation en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et l'adoption par le Société de sa dénomination sociale actuelle;

2) Que le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, intégralement libérées;

3) Que la comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique");

4) Que l'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associée Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, elle aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associée Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, elle assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associée Unique accepte expressément le bilan de clôture au 28 décembre 2015;

9) Que l'Associée Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associée Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté;

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. HELL, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004976/61.

(160004052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pormoz International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 181.375.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Mrs Ana Maria Vidal e Costa, residant Rua Ciudad Rodrigo 5-2 esq., P-3810-083 Gloria-Aveiro, ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme PORMOZ INTERNATIONAL S.A ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B181375, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2013, publié au Mémorial C numéro 3235 du 19 décembre 2013.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée PORMOZ INTERNATIONAL S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31,000 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société PORMOZ INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société PORMOZ INTERNATIONAL S.A. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société PORMOZ INTERNATIONAL S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés au siège social de cette dernière pendant cinq ans.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.685,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mrs Ana Maria Vidal e Costa, residing Rua Ciudad Rodrigo 5-2 esq., P-3810-083 Gloria-Aveiro, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private company (société anonyme) PORMOZ INTERNATIONAL S.A, with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B181375, has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on October 16, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3235 of December 19, 2013.

II.- That the capital of the company PORMOZ INTERNATIONAL S.A, pre-named, presently amounts to thirty one thousand euro (31,000 EUR), represented by three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (100 EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company PORMOZ INTERNATIONAL S.A

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company PORMOZ INTERNATIONAL S.A, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company PORMOZ INTERNATIONAL S.A is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the shareholders register of the dissolved company shall be cancelled.

XI.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered address of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately EUR 1,685.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016004990/96.

(160004235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PTF Acquisition Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.469.

L'an deux mille quinze.

Le neuf décembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société APEIRON INVESTMENTS SCA, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.912

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, déclare être la seule associé de la société à responsabilité limitée "PTF ACQUISITION FINANCE S.à r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 167.469,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 1034 du 23 avril 2012.

dont le capital social est fixé à EUR 8.055.000,- (HUIT MILLIONS CINQUANTE CINQ MILLE EUROS) divisé en 8.055 (huit mille cinquante-cinq) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes qu'ils ont pris à l'unanimité:

Première résolution

La prédite comparante décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

La prédite comparante décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

La prédite comparante confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30719. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016004993/47.

(160003410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Real I.S. Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.181.

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, den achtzehnten Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven (Großherzogtum Luxemburg), traten zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft Real I.S. Management S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 141.181 (die „Gesellschaft“), gegründet durch Urkunde von Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, am 21. August 2008, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (das „Mémorial“), Nummer 2272 vom 17. September 2008.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert auf Grund notarieller Urkunde von Notar Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redange-sur-Attert, (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial, Nummer 911 vom 3. April 2015.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Marco Brehm, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Marco Brehm, vorbenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden dass:

I.- Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Abänderung des Gesellschaftszwecks nachdem die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit als (PSF) «Professionnel du Secteur Financier» gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, zum 4 Dezember 2015 aufgeben wird, so dass Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 4 Dezember 2015 folgenden Wortlaut bekommt:

„**Art. 4.** Hauptzweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Verwaltungsdienstleistungen für Gesellschaften die ihren Sitz im Großherzogtum Luxemburg haben und in gruppeninternen Strukturen enthalten sind.

Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft der Erwerb, das Halten, Verwalten und Verwerten sowie die Veräußerung von Vermögenswerten aller Art sowie das Erbringen von Dienstleistungen, insbesondere auch das Erbringen von Beratungsdienstleistungen in diesem Zusammenhang, sofern diese nicht unter die Bestimmungen des Artikels 24 des Gesetzes vom 5 April 1993 bezüglich des Finanzsektors fallen. Die Beratungsdienstleistungen schließen u. a. Dienstleistungen hinsichtlich der Marktanalyse, Beratung beim Erwerb und Veräußerung der Vermögenswerte mit ein.

Empfänger der Beratungsleistungen können auch luxemburgische und ausländische Investmentfonds gleich welcher Rechtsform sein, welche sich nicht an das Publikum richten und/oder die in einer wesentlichen Verbindung zur Gesellschaft stehen.

Bei den Vermögenswerten kann es sich u. a. um Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte und Immobilien sowie um Unternehmensbeteiligungen an luxemburgischen und oder ausländischen Gesellschaften und Investmentfonds handeln.

Die Gesellschaft kann ferner alle Handlungen im Einklang mit dem jeweils anwendbaren Rechtsvorschriften vornehmen, die der Ausübung dieses Gesellschaftszweckes dienlich sind.“

2.- Dementsprechende Anpassung von Artikel 29 und Artikel 34 der Satzung der Gesellschaft mit Wirkung zum 4 Dezember 2015.

II.- Die Aktionäre sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter und die Anzahl der Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigelegt.

III.- Da ausweislich der Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital anwesend ist, verzichten die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte einstimmig auf die Einhaltung der Einberufungsformalitäten und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung im Voraus umfänglich unterrichtet wurden.

IV.- In gegenwärtiger Versammlung ist das gesamte Aktienkapital vertreten, sodass die Versammlung regelmäßig begründet und befugt ist, über die vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, in Bezug auf die Aufgabe der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft als (PSF) «Professionnel du Secteur Financier» gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, zum 4 Dezember 2015, den Zweck der Gesellschaft zu ändern, so dass Artikel 4 der Satzung ab dem 4 Dezember 2015 folgenden Wortlaut hat:

„ **Art. 4.** Hauptzweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Verwaltungsdienstleistungen für Gesellschaften die ihren Sitz im Großherzogtum Luxemburg haben und in gruppeninternen Strukturen enthalten sind.

Darüber hinaus ist Zweck der Gesellschaft der Erwerb, das Halten, Verwalten und Verwerten sowie die Veräußerung von Vermögenswerten aller Art sowie das Erbringen von Dienstleistungen, insbesondere auch das Erbringen von Beratungsdienstleistungen in diesem Zusammenhang, sofern diese nicht unter die Bestimmungen des Artikels 24 des Gesetzes vom 5 April 1993 bezüglich des Finanzsektors fallen. Die Beratungsdienstleistungen schließen u. a. Dienstleistungen hinsichtlich der Marktanalyse, Beratung beim Erwerb und Veräußerung der Vermögenswerte mit ein.

Empfänger der Beratungsleistungen können auch luxemburgische und ausländische Investmentfonds gleich welcher Rechtsform sein, welche sich nicht an das Publikum richten und/oder die in einer wesentlichen Verbindung zur Gesellschaft stehen.

Bei den Vermögenswerten kann es sich u. a. um Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte und Immobilien sowie um Unternehmensbeteiligungen an luxemburgischen und oder ausländischen Gesellschaften und Investmentfonds handeln.

Die Gesellschaft kann ferner alle Handlungen im Einklang mit dem jeweils anwendbaren Rechtsvorschriften vornehmen, die der Ausübung dieses Gesellschaftszweckes dienlich sind.“

Zweiter Beschluss

Nach vorerwähnten Beschluss beschließt die Versammlung, ab die Aufgabe der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft als (PSF) «Professionnel du Secteur Financier» gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, zum 4 Dezember 2015, die Anpassung von Artikel 29 und Artikel 34 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„ **Art. 29. Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) - Externer Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises).**

(1) Die Geschäfte der Gesellschaft werden von einem oder mehreren Rechnungsprüfern (commissaire(s) aux comptes) überprüft, oder falls gesetzlich vorgeschrieben, von einem oder mehreren unabhängigen, externen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises). Der oder die Rechnungsprüfer werden für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt und können wieder gewählt werden.

(2) Der oder die Rechnungsprüfer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche über ihre Anzahl, ihr Gehalt, und die Dauer ihrer Amtszeit entscheidet. Ein amtierender Rechnungsprüfer kann jederzeit von der Hauptversammlung abberufen werden.“

„ **Art. 34. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit gültigen Fassung.“

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des Notars Paul BETTINGEN Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EINTAUSENDZWEIHUNDERT EUROS (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerber.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marco Brehm, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 40933. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 11. Januar 2016.

Référence de publication: 2016005002/107.

(160003262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Renex SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 174.192.

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions RENEX SCA, avec siège social au 8 rue de Beggen, L - 1220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 174192, constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 décembre 2012 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 5 mars 2013 numéro 536 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au 26 boulevard Royal, L 2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio Bianchi, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge aux organes de la Société;
4. Divers.

II.- Que l'actionnaire commandité et l'actionnaire commanditaire de la Société représentés, le(s) mandataire(s) de l'actionnaire commandité et de l'actionnaire commanditaire représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le(s) mandataire(s) de l'actionnaire commandité et de l'actionnaire commanditaire représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire commandité et de l'actionnaire commanditaire représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentaire, aux fins d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 149 actions de commanditaire et une action de commandité, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire commandité et l'actionnaire commanditaire représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britannique, TILMAN LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 350556.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 16 décembre 2015. 1LAC/2015/40157. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005005/70.

(160002671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Robe Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005006/10.

(160003204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.091.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-ninth day of the month of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Rock Ridge RE 10 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 126.091, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing then in Luxembourg on 16 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 7 June 2007, number C-1087. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Meeting was presided over by Joost Anton Mees, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Robert van 't Hoeft and as scrutineer Nathalie Chevalier, private employees, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred (500) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Exeutive Services S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;

3) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Exequitive Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 196.987 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de Rock Ridge RE 10 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.091 constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence alors à Luxembourg en date du 16 mars 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 7 juin 2007 numéro C-1087. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a désigné Joost Anton Mees, employé privé, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme président.

Robert van 't Hoef, employé privé, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommé secrétaire.

Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné et les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Exequitive Services S.à r.l. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Divers

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Exequeutive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.987 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. ANTON MEES, R. VAN'T HOEFT, N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22577. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée, sur demande à la société prénommé par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en tant que dépositaire provisoire des minutes de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch.

Diekirch, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005009/115.

(160002979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.141.285,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.056.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Albert Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.056, incorporated on January 19, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1003, page 48130, on April 16, 2015 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 17, 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1544, page 74070, on June 19, 2015.

THERE APPEARED:

Romolo Holdings C.V., a commanditaire vennootschap organized and incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111 (Romolo);

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Albert Co-Investment Holdings L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-80573 (Albert);

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

OEC Holdings 4 L.P., a limited partnership organized and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered under registration number MC-49703 (OEC);

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Albert (UK) Limited, a company incorporated and organised under the laws of England under number 9392887, with its registered office at C/O 7Side Secretarial Limited, 1st Floor 14-18 City Road, Cardiff, United Kingdom CF24 3DL (Albert UK and together with Romolo, Albert and OEC, the Shareholders);

here represented by Regis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The twenty-two million eight hundred and forty-one thousand seven hundred and forty-seven (22,841,747) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two hundred and twenty-eight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and ninety-five euros and thirty-eight cents (EUR 2,995.38) so as to bring it from its present amount of two hundred and twenty-eight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47) represented by (i) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class A shares (the Class A Shares), (ii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class B shares (the Class B Shares), (iii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class C shares (the Class C Shares), (iv) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class D shares (the Class D Shares), (v) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class E shares (the Class E Shares), (vi) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) class F shares (the Class F Shares), (vii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and twenty-three (2,976,123) class G shares (the Class G Shares), (viii) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirteen (669,613) class X shares (the Class X Shares), (ix) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirteen (669,613) class Y shares (the Class Y Shares), and (x) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and eighteen (669,618) class Z shares (the Class Z Shares), in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to an amount of two hundred and thirty-one thousand four hundred and twelve euros and eighty-five cents (EUR 231,412.85), by way of the issuance of (i) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class A shares, (ii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class B shares, (iii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class C shares, (iv) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class D shares, (v) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class E shares, (vi) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class F shares, (vii) twenty-five thousand thirty (25,030) new Class G shares, (viii) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class X Shares, (ix) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class Y Shares and (x) forty-one thousand four hundred and thirty-eight (41,438) new Class Z Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company;

3. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 2. above and payment of a share premium;

4. Subsequent amendment of article 5.2 of the articles of association of the Company (hereinafter referred to as the Articles);

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2., with power and authority given to any manager of the Company and to any partner or employee of Vistra, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and ninety-five euros and thirty-eight cents (EUR 2,995.38) so as to bring it from its present amount of two hundred and twenty-eight thousand four hundred and seventeen euros and forty-seven cents (EUR 228,417.47) represented by (i) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class A Shares, (ii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class B Shares, (iii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class C Shares, (iv) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class D Shares, (v) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class E Shares, (vi) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and thirty (2,976,130) Class F Shares, (vii) two million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and twenty-three (2,976,123) Class G Shares, (viii) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirteen (669,613) Class X Shares, (ix) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and thirteen (669,613) Class Y Shares, and (x) six hundred and sixty-nine thousand six hundred and eighteen (669,618) Class Z Shares, in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to an amount of two hundred and thirty-one thousand four hundred and twelve euros and eighty-five cents (EUR 231,412.85), by way of the issuance of (i) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class A shares, (ii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class B shares, (iii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class C shares, (iv) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class D shares, (v) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class E shares, (vi) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class F shares, (vii) twenty-five thousand thirty (25,030) new Class G shares, (viii) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class X Shares, (ix) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class Y Shares and (x) forty-one thousand four hundred and thirty-eight (41,438) new Class Z Shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Subscription and payment

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Albert UK, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class A shares, (ii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class B shares, (iii) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class C shares, (iv) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class D shares, (v) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class E shares, (vi) twenty-five thousand thirty-one (25,031) new Class F shares, (vii) twenty-five thousand thirty (25,030) new Class G shares, (viii) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class X Shares, (ix) forty-one thousand four hundred and forty-two (41,442) new Class Y Shares and (x) forty-one thousand four hundred and thirty-eight (41,438) new Class Z Shares of the Company, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to fully pay them up by way of (i) a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred and seventy-nine thousand nine hundred and twenty-four euros and thirty two cents (EUR 179,924.32) and (ii) a contribution kind consisting of a receivable in the aggregate amount of one million one hundred and seventy-two thousand euros (EUR 1,172,000) being the equivalent of one million two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) as per the exchange rate of the European Central Bank as of November 18, 2015 (i.e. USD 1 = EUR 0.9376) (the Contributed Asset) which will be allocated as follows:

- an amount of two thousand nine hundred and ninety-five euros and thirty-eight cents (EUR 2,995.38) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of one million three hundred and forty-eight thousand nine hundred and twenty-eight euros and ninety four cents (EUR 1,348,928.94) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one hundred and seventy-nine thousand nine hundred and twenty-four euros and thirty two cents (EUR 179,924.32) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

It was evidenced by a certificate issued by Albert UK and acknowledged by the Company (the Certificate), that:

- Albert UK holds the Contributed Asset in a principal amount of one million one hundred and seventy-two thousand euros (EUR 1,172,000) (being the EUR equivalent one million two hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 1,250,000) at the exchange rate of USD 1 for EUR 0.9376);
- the Contributed Asset is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible);
- Albert UK is free to dispose of the Contributed Asset which is free from any encumbrances;
- as of the date of the certificate, the aggregate value of the Contributed Asset is of at least one million one hundred and seventy-two thousand euros (EUR 1,172,000) and since the date on which the Contributed Asset was valued no material changes have occurred which would have depreciated the value of Contributed Asset; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Contributed Asset contributed to the Company have been accomplished by Albert UK.”

The Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 5.2. The share capital of the Company is fixed at two hundred and thirty-one thousand four hundred and twelve euros and eighty-five cents (EUR 231,412.85) represented by (i) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class A shares (in case of plurality, the “Class A Shares” and individually, a “Class A Share”), (ii) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class B shares (in case of plurality, the “Class B Shares” and individually, a “Class B Share”), (iii) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class C shares (in case of plurality, the “Class C Shares” and individually, a “Class C Share”), (iv) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class D shares (in case of plurality, the “Class D Shares” and individually, a “Class D Share”), (v) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class E shares (in case of plurality, the “Class E Shares” and individually, a “Class E Share”), (vi) three million one thousand one hundred and sixty-one (3,001,161) class F shares (in case of plurality, the “Class F Shares” and individually, a “Class F Share”), (vii) three million one thousand one hundred and fifty three (3,001,153) class G shares (in case of plurality, the “Class G Shares” and individually, a “Class G Share”), (viii) seven hundred and eleven thousand and fifty-five (711,055) class X shares (in case of plurality, the “Class X Shares” and individually, a “Class X Share”), (ix) seven hundred and eleven thousand and fifty-five (711,055) class Y shares (in case of plurality, the “Class Y Shares” and individually, a “Class Y Share”), and (x) seven hundred and eleven thousand and fifty-six (711,056) class Z shares (in case of plurality, the “Class Z Shares” and individually, a “Class Z Share”), each share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) (collectively, the “Shares”, and individually, a “Share”), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company and to any partner or employee of Vistra, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the issuance of the new Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class X Shares, Class Y Shares and Class Z Shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Albert Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.056, constituée le 19 janvier 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1003, page 48130, et daté du 16 avril 2015 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 mars 2015, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1544, page 74070, et daté du 19 juin 2015.

Ont comparu:

Romolo Holdings C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 630 Fifth Avenue, Suite 2710, New York, NY 10111 (Romolo);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Albert Co-Investment Holdings L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée et constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, les îles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-80573 (Albert);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

OEC Holdings 4 L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée et constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à C/o Maples Corporate Services Limited P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, les îles Caïmans, immatriculée sous le numéro MC-49703 (OEC);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Albert (UK) Limited, une société constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre immatriculée sous le numéro 9392887, ayant son siège social à C/O 7Side Secretarial Limited, 1^{er} étage, 14-18 City Road, Cardiff, Royaume-Uni CF24 3DL (Albert UK et ensemble avec Romolo, Albert et OEC, les Associés);

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les vingt-deux millions huit cent quarante-et-une mille sept cent quarante-sept (22.841.747) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (EUR 228.417,47) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit cents (EUR 2.995,38) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (EUR 228.417,47) représenté par (i) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), (ii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), (iii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), (iv) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), (v) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), (vi) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), (vii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-vingt-trois (2.976.123) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), (viii) six cent soixante-neuf mille six cent treize (669.613) parts sociales de classe X (les Parts Sociales de Classe X), (ix) six cent soixante-neuf mille six cent treize (669.613) parts sociales de classe Y (les Parts Sociales de Classe Y) et (x) six cent soixante-neuf mille six cent dix-huit (669.618) parts sociales de classe Z (les Parts Sociales de Classe Z), ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, à un montant de deux cent trente et un mille quatre cent douze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 231.412,85) par l'émission de (i) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) vingt-cinq mille trente (25.030) nouvelles Parts Sociales de Classe G, (ix) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe X, (x) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe Y et (xi) quarante-et-une mille quatre cent trente-huit (41.438) nouvelles Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les statuts de la Société;

3. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;

4. modification subséquente de l'article 5.2 des statuts de la Société (ci-après dénommés les Statuts);

5. modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2., avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout associé ou employé de Vistra, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit cents (EUR 2.995,38) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-huit mille quatre cent dix-sept euros et quarante-sept cents (EUR 228.417,47) représenté par (i) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe A, (ii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe B, (iii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe C, (iv) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe D, (v) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe E, (vi) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-trente (2.976.130) Parts Sociales de Classe F, (vii) deux millions neuf cent soixante-seize mille cent-vingt-trois (2.976.123) Parts Sociales de Classe G, (viii) six cent soixante-neuf mille six cent treize (669.613) Parts Sociales de Classe X, (ix) six cent soixante-neuf mille six cent treize (669.613) Parts Sociales de Classe Y et (x) six cent soixante-neuf mille six cent dix-huit (669.618) Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, à un montant de deux cent trente et un mille quatre cent douze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 231.412,85) par l'émission de (i) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) vingt-cinq mille trente (25.030) nouvelles Parts Sociales de Classe G, (ix) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe X, (x) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe Y et (xi) quarante-et-une mille quatre cent trente-huit (41.438) nouvelles Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les statuts de la Société.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Albert UK, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe A, (ii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe B, (iii) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe C, (iv) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe D, (v) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe E, (vi) vingt-cinq mille trente et un (25.031) nouvelles Parts Sociales de Classe F, (vii) vingt-cinq mille trente (25.030) nouvelles Parts Sociales de Classe G, (ix) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe X, (x) quarante-et-une mille quatre cent quarante-deux (41.442) nouvelles Parts Sociales de Classe Y et (xi) quarante-et-une mille quatre cent trente-huit (41.438) nouvelles Parts Sociales de Classe Z, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et les libérer intégralement par (i) un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre euros et trente-deux cents (EUR 179.924,32) et (ii) une contribution en nature consistant en une créance d'un montant total d'un million cent soixante-douze mille euros (EUR 1.172.000) étant l'équivalent d'un montant d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000), sur base du taux de change de la Banque Centrale Européenne à la date du 18 novembre 2015 (i.e. USD 1 = EUR 0,9376) (l'Avoir Contribué), lesquels étant alloués de la façon suivante:

- Un montant de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit cents (EUR 2.995,38) alloué au capital social nominal de la Société; et

- Un montant d'un million trois cent quarante-huit mille neuf cent vingt-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 1.348.928,94) alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de cent soixante-dix-neuf mille neuf cent vingt-quatre euros et trente-deux cents (EUR 179.924,32) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Il a été attesté par un certificat émis par Albert UK et reconnu par la Société (le Certificat) que:

- «Albert UK détient l'Avoir Contribué d'un montant principale d'un million cent soixante-douze mille euros euro (EUR 1.172.000) (étant l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille dollars américains (USD 1.250.000) au taux de change applicable de 1 USD = 0,9376 EUR);

- l'Avoir Contribué est certain, et deviendra liquide et exigible à la date d'échéance et sans réduction;

- l'Avoir Contribué est librement cessible à la Société par Albert UK et n'est sujet à aucune restriction ni encombré d'un quelconque gage ou lien limitant sa transférabilité ou diminuant sa valeur;

- en se basant sur les principes comptables généraux, la valeur de l'Avoir Contribué à la Société est d'au moins un million cent soixante-douze mille euros euro (EUR 1.172.000), et depuis la date à laquelle l'Avoir Contribué a été évalué, aucun changement matériel par lequel la valeur de l'Avoir Contribué aurait été dépréciée n'a eu lieu;

- toutes les formalités de transfert de la propriété de l'Avoir Contribué à la Société ont été ou seront accomplies par Albert UK.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.2 des Statuts, qui se lit désormais comme suit:

« **5.2.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente et un mille quatre cent douze euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 231.412,85), représenté par (i) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes A», et individuellement, une «Part Sociale de Classe A»), (ii) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes B», et individuellement, une «Part Sociale de Classe B»), (iii) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes C», et individuellement, une «Part Sociale de Classe C»), (iv) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes D», et individuellement, une «Part Sociale de Classe D»), (v) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes E», et individuellement, une «Part Sociale de Classe E»), (vi) trois millions mille cent soixante et un (3.001.161) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes F», et individuellement, une «Part Sociale de Classe F»), (vii) trois millions mille cent cinquante-trois (3.001.153) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes G», et individuellement, une «Part Sociale de Classe G»), (viii) sept cent onze mille et cinquante-cinq (711.055) parts sociales de classe X (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes X», et individuellement, une «Part Sociale de Classe X»), (ix) sept cent onze mille et cinquante-cinq (711.055) parts sociales de classe Y (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes Y», et individuellement, une «Part Sociale de Classe Y»), et (x) sept cent onze mille et cinquante-six (711.056) parts sociales de classe Z (en cas de pluralité, les «Parts Sociales de Classes Z», et individuellement, une «Part Sociale de Classe Z»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) (collectivement, les «Parts Sociales», et individuellement, une «Part Sociale»), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, et à tout associé ou employé de Vistra, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe X, Parts Sociales de Classe Y, et Parts Sociales de Classe Z dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant des parties comparantes, ledit représentant a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37503. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016002613/363.

(160001480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

TA EU Luxembourg VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.121.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) Bock Capital Investors S.à r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26, boulevard Royal,

L-2449 Luxembourg, registered with Register of commerce and companies of Luxembourg, under number B 128.538, having a share capital of EUR 26,692,082.-,

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(2) TA EU Luxembourg VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 182121, having a share capital of EUR 1,261,500.- (the “Company”). The Company was incorporated on November 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Memorial C”) dated December 31, 2013, N° - 3324. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated January 7, 2014 published in the Memorial C dated March 21, 2014, N° - 742 (the “Articles”),

duly represented by Ms. Morgane Him, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the Company (hereinafter the “Shareholders”).

II. The Company has a capital of one million two hundred sixty-one thousand five hundred Euros (EUR 1,261,500.-), represented by twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class A shares (Class A Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class B shares (Class B Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class C shares (Class C Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class D shares (Class D Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class E shares (Class E Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class F shares (Class F Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class G shares (Class G Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class H shares (Class H Shares), twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class I shares (Class I Shares), and twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) class J shares (Class J Shares), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

III. Pursuant (i) to the resolutions validly taken at the meeting of the board of managers of the Company on 9 December 2015, based on interim accounts as of 9 December 2015, pursuant to the minutes of the meeting of the board of managers of the Company, a copy of which having been remitted to the notary and (ii) the approval of the Available Amount (as defined in the Articles) granted to it by its sole shareholder pursuant to the minutes of the shareholders meeting, a copy of which having been remitted to the notary, the Company has subsequently redeemed the Redeemed Shares (as defined hereinafter) in accordance with its Articles, so that it currently holds itself the shares as detailed hereafter.

IV. The Shareholders, represented as above mentioned, have recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda by the present general meeting (the “General Meeting”):

Agenda

1. Waiver of any convening notices.

2. Decrease of the corporate capital of the Company by cancellation of all the shares redeemed by and currently held by the Company itself, being twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class J Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class I Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class H Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class G Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class F Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class E Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class D Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class C Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class B Shares and eleven million three hundred and sixty-five thousand (11,365,000) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) (all together the “Redeemed Shares”) and for an aggregate amount of one million two hundred forty-nine thousand Euro (EUR 1,249,000.-), in order to bring it from its present amount of one million two hundred sixty-one

thousand five hundred Euros (EUR 1,261,500.-) represented by twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class A Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class B Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class C Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class D Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class E Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class F Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class G Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class H Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class I Shares, and twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class J Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital decrease.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth here above, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

5. Miscellaneous.

V. The General Meeting formally acknowledges and accepts that the voting rights in relation to the Redeemed Shares, currently held by the Company itself, are suspended (similar to the provisions set forth by article 49-5 a) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), whereby insofar as necessary or useful each of the Shareholders and especially the Company expressly, unconditionally and irrevocably declares to accept the suspension of the voting rights in relation to the Redeemed Shares held by the Company itself (similar to the provisions of article 49-5 a) of the Company Law.

VI. The General Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present General Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The General Meeting resolves to decrease the corporate capital of the Company by cancellation of all the Redeemed Shares currently held by the Company itself, being twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class J Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class I Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class H Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class G Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class F Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class E Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class D Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class C Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class B Shares and eleven million three hundred and sixty-five thousand (11,365,000) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and for an aggregate amount of one million two hundred forty-nine thousand Euro (EUR 1,249,000.-), in order to bring it from its present amount of one million two hundred sixty-one thousand five hundred Euros (EUR 1,261,500.-) represented by twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class A Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class B Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class C Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class D Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class E Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class F Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class G Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class H Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class I Shares, and twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class J Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) to an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A Shares each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

Third resolution

The General Meeting resolves subsequently to cancel with immediate effect all the Redeemed Shares, namely (12,615,000) Class J Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class I Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class H Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class G Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class F Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class E Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class D Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class C Shares, twelve million six hundred and fifteen thousand (12,615,000) Class B Shares and eleven million three hundred and sixty-five thousand (11,365,000) Class A Shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) currently held by the Company itself.

As a result of the cancellation of the Redeemed Shares as set forth here before, henceforth all the shares of the Company are held by Bock Capital Investors S.à r.l., being as such the sole shareholder of the Company which the General Meeting acknowledges and declares to accept.

Fourth resolution

The General Meeting, namely Bock Capital Investors S.à r.l., prenamed, as sole shareholder of the Company, resolves subsequently to the resolutions set forth hereabove to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class A shares (Class A Shares), each of the Class A Shares, being in registered form and referred to as a Share.”

Fifth resolution

The General Meeting, namely Bock Capital Investors S.à r.l., prenamed, as sole shareholder, resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538, ayant un capital social de EUR 26.692.082.-,

dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(2) TA EU Luxembourg VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182121, ayant un capital social de EUR 1,261,500.- (la «Société»). La Société a été constituée en date du 20 novembre 2013 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 31 décembre 2013, N° - 3324. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 7 janvier 2014 publié au Mémorial C du 21 mars 2014, N° - 742 (ci-après les «Statuts»),

dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de la Société (ci-après les «Associés»).

La Société a un capital social de un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents Euros (EUR 1.261.500.-) représenté par douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie

H (Parts sociales de catégorie H), douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I) et douze millions six cent quinze mille (12.615.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J), ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01).

III. Conformément (i) aux résolutions valablement prises à la réunion du conseil de gérance de la Société du 9 décembre 2015, basée sur les comptes intérimaires au 9 décembre 2015, conformément au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société, dont une copie a été remise au notaire instrumentant et (ii) l'approbation du Montant Disponible (tel que défini dans les Statuts) accordée par l'associé unique conformément au procès-verbal de l'assemblée des associés, dont une copie a été remise au notaire instrumentant, la Société a ensuite racheté les Parts Sociales Rachetées (telles que définies ci-après), conformément à ses Statuts, tel qu'elle détient actuellement elle-même les Parts Sociales Rachetées telles que détaillées ci-après.

IV. Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant par la présente assemblée générale (l'«Assemblée Générale»):

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les parts sociales rachetées actuellement détenues par la Société, étant douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-cinq mille (11.365.000) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) (toutes ensemble les «Parts Sociales Rachetées») et pour un montant total de un million deux cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.249.000.-), afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents Euros (EUR 1.261.500.-) représenté par douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie A, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I et douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter la réduction du capital social.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

5. Divers.

V. L'Assemblée Générale reconnaît formellement et accepte à ce que les droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées, actuellement détenues par la Société elle-même, sont suspendus (de manière similaire aux dispositions telles que relatées à l'article 49-5 a) de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Sociétés»), chacun des Associés et notamment la Société, pour autant que nécessaire ou utile déclarant de manière expresse, inconditionnelle et irrévocable accepter la suspension des droits de vote en relation avec les Parts Sociales Rachetées détenues par la Société elle-même (similaire aux disposition de l'article 49-5 a) de la Loi Sociétés.

VI. L'Assemblée Générale a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société par annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées actuellement détenues par la Société, étant douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-cinq mille (11.365.000) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) (toutes ensemble les «Parts Sociales Rachetées») et pour un montant total de un million deux cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.249.000.-), afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents Euros (EUR 1.261.500.-) représenté par douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie A, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I et douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-cinq mille (11.365.000) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et pour un montant total de un million deux cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.249.000.-), afin de le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents Euros (EUR 1.261.500.-) représenté par douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie A, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I et douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler par conséquent avec effet immédiat toutes les Parts Sociales Rachetées, étant douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie J, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie I, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie H, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie G, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie F, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie E, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie D, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie C, douze millions six cent quinze mille (12.615.000) Parts sociales de catégorie B et onze millions trois cent soixante-cinq mille (11.365.000) Parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01), actuellement détenues par la Société elle-même.

Il s'en suit de ladite annulation des Parts Sociales Rachetées stipulées ci-dessus, qu'à partir de ce moment l'intégralité des parts sociales de la Société sont détenues par Bock Capital Investors S.à r.l., étant ainsi l'associé unique de la Société, ce que l'Assemblée Générale reconnaît et déclare accepter expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, nommément Bock Capital Investors S.à r.l., prénommé, en tant qu'associé unique de la Société, décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A), chacune des Parts sociales de catégorie A étant sous forme nominative, et sera dénommée une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, nommément Bock Capital Investors S.à r.l., prénommé, en tant qu'associé unique, décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Salgate S.A., afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille neuf cents Euros (EUR 1.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003316/285.

(160001164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 450, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.210.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1859 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004926/9.

(160002860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Dollar Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.847.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SP Dollar Holdings Ltd., a Cayman Islands exempted company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Dollar Express S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19 rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B199847, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2953 on 28 October 2015. The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Change of the starting and ending dates of the financial year of the Company as to provide for a start on 1 February and an end on 31 January of each year;
- 2) Subsequent amendment to article 20 of the Company's articles of association; and
- 3) Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend the financial year of the Company, which shall henceforth begin on 1 February of each year and end on 31 January of the following year, with immediate effect. Therefore, the current financial year of the Company, which began on 4 September 2015, at the company's incorporation, shall end on 31 January 2016 and a new financial year shall begin on 1 February 2016 and will end on 31 January 2017.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of February of each year and shall end on the thirty-first of January of the following year."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SP Dollar Holdings Ltd, une exempted company de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique Dollar Express S.à r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19 rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B199847, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2953 du 28 octobre 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification des dates de début et de fin de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} février et s'achève le 31 janvier de chaque année.
2. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société; et
3. Divers.

La comparante, agissant en sa capacité susvisée, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante, avec effet immédiat. Par conséquent, l'exercice social en cours de la Société, qui a commencé le 4 septembre 2015 se terminera le 31 janvier 2016 et un nouvel exercice social commencera le 1^{er} février 2016 et s'achèvera le 31 janvier 2017.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36950. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003628/93.

(160001653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Galaxis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.264.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2015 que:

- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes Michèle Lutgen, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021 en remplacement de Fiduc-Concept SARL.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016050443/15.

(160008934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Namaste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.731.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réuni

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAMASTE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 690 du 6 juillet 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 100.731 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq cents (500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique représenté déclare par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} assemblées générales.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.

6.-Nomination du Commissaire-Vérificateur.

7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur; et des comptes de clôture de la liquidation.

8.-Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.

9.- Clôture de la liquidation.

10.-Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur Monsieur Pierre PETIT, demeurant professionnellement au 11 place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième assemblées générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat, et faisant apparaître que tout l'actif et passif (autres que ceux repris dans le rapport) seront assumés par l'actionnaire unique de la Société.

Ledit rapport après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur Mme Ana DE OLIVEIRA, demeurant au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature «ne varietur» par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004923/95.

(160004379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 450, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.210.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEPTUNE LUX S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, constituée en date du 9 décembre 2002 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C numéro 45 du 16 janvier 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.210.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social actuel de la Société au 450, route de Longwy, L-4832 Rodange et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société.

2. Acceptation de la démission des administrateurs de catégorie B actuels de la Société, savoir M. Philippe RICHELLE et Mme Cornelia METLEN et décharge.

3. Nomination de Messieurs Cyril BUSCHMANN et Philippe LOUMAYE en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société et fixation de la durée de leurs mandats.

4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuels de la Société et décharge.

5. Nomination de FCS Services S.à r.l. ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 186.493) et fixation de la durée de son mandat.

6. Divers.

B) Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants représentés et par le notaire instrumentant.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que les actionnaires, représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité l'unique résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social actuel de la Société au 450, route de Longwy, L-4832 Rodange et modifie subséquemment l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Pétange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs de catégorie B actuels de la Société, savoir M. Philippe RICHELLE et Mme Cornelia METTLEN et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Messieurs Cyril BUSCHMANN, demeurant au 32, rue Principale, F-57330 Zoufftgen et Philippe LOUMAYE, demeurant au 54, Neuville Haut, B-6690 Vielsalm en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société; son mandat s'achèvera en 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission du commissaire aux comptes actuels de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme FCS Services S.à r.l. ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 186.493) aux fonctions de commissaire aux comptes actuel de la Société; son mandat s'achèvera en 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004925/74.

(160002717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Nadic S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 182.228.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Yolande GREINER, née le 22 août 1920, à Cannes (France), demeurant au 19, rue de Turckheim, Villa Parador à F-06400 Cannes, (l'"Associé Unique"),

ci-après appelée "la comparante"

représentée par Madame Françoise BRIANTAIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 11 décembre 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société anonyme NADIC S.A., société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, rue Michel Rodange, 18-20, R.C.S. Luxembourg B 182 228, a été constituée suivant acte dressé par Maître

Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 298 en date du 1^{er} /02/2014 (la "Société"),

2. Le capital social s'élève à la somme trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

3. La comparante est la seule propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.

4. La comparante, en sa qualité d'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. La comparante, en sa qualité d'associée unique nomme comme liquidateur de la Société Monsieur Pierre-Paul BOE-GEN qui a dressé un rapport de liquidation, et déclare:

- qu'elle a reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par la société AMETIS DEVELOPMENT SA, avec comme siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'ouest, désignée "commissaire-vérificateur".

7. La comparante accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que la comparante pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire le registre des actionnaires qui a été annulé par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BRIANTAIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016004922/51.

(160004493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Rore S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 138.690.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

"PARTICIPATIONS ET PROMOTIONS S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.101.,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Jeanne PIEK et Monsieur Lionel CAPIAUX.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "RORE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.690. (la "Société"), a été constituée le 9 mai 2008, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1459 du 12 juin 2008, et que les statuts (les "Statuts") n'ont jamais été modifiés depuis lors;

2) Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").

3) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

9) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. PIEK, L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005025/55.

(160003758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

RDF Réalisations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 162.980.

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RDF REALISATIONS S.A.", ayant son siège social à L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.980, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 16 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2491 du 15 octobre 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude HOFFMANN, ayant son adresse à Prettingen (le «Président»).

Le Président nomme Monsieur Pascal WAGNER, ayant son adresse professionnelle à Pétange, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Monsieur Pascal WAGNER, ayant son adresse professionnelle à Pétange, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le notaire, le Bureau et les mandataires respectifs, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Il apparaît selon la liste de présence l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs de la Société.
- 4.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 5.- Divers

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, celle-ci, après discussion et délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de la mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur, Monsieur Claude HOFFMANN, né à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1960, demeurant à L-7460 Prettingen, rue de la Montagne, 5A.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 jusqu'à 148 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur SOCIETE DE CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, Route de Luxembourg, 59, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 169.165, représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean DAMME.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits membres du Bureau et comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HOFFMANN, P. WAGNER, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31113. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2016005016/75.

(160002730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Remtrans Logistic Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 184.642.

L'an deux mille quinze, le quinze octobre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

- Monsieur Rachid ENNAJJARY, indépendant, né le 22 octobre 1972 à Nador (Maroc), demeurant à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée REMTRANS LOGISTIC SARL a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 13 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 2 mai 2014, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 2 juin 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2165 du 14 août 2014.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 184.642,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «REMTRANS LOGISTIC SARL» avec siège social à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

Ensuite le comparant, agissant comme prêtre, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution Unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à L-9907 Troisvierges, 76, Rue d'Asselborn et modifie par conséquence l'article 3 des statuts, premier alinéa, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Troisvierges.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 720 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ennajjary R., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2016005020/42.

(160003673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004883/9.

(160003303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1776 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004860/9.

(160002959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Marguerite Airport Croatia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 180.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004864/9.

(160002806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

LD ORGANISATION Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004829/9.

(160003298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Sirin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.317.

Extrait de la convention de cession de parts sociales

En vertu de la convention de cession de parts sociales, la Société est à présent détenue de la manière suivante:

- 71.962.935 parts sociales par Monsieur Kenges Rakishev, né au Kazakhstan le 14 juillet 1979 et demeurant au 11 Ondasshynov Street, Almaty, Kazakhstan;

- 17.000.000 parts sociales par Singulariteam Holdings, société israélienne constituée le 14 juillet 2013, immatriculée au Registre de Commerce d'Israël sous le numéro 540251279 et ayant son siège social au 4, Berkowitz Street, Tel Aviv, Israël;

- 4.000.000 parts sociales par Monsieur Tal Cohen, né en Israël le 6 mai 1969 et demeurant au 17 Disenchik Arie Street, Tel Aviv, Israël;

- 1.000.000 parts sociales par Monsieur Sandro Galinskiy, né au Kazakhstan le 28 avril 1992 et demeurant au Vodoprovodnaya Street, Baganashyl, Bostandykskiy District, Almaty, Kazakhstan;

- 3.037.065 parts sociales par Singulariteam Fund LP, société au Nouvelle Zélande constituée le 25 juin 2013 et immatriculée au Registre de Commerce de Nouvelle Zélande sous le numéro 2582504 et ayant son siège social à Cnr Albert & Fanshawe Streets, Offices of Anchor Trustees, Level 15 West Plaza, 1010 Auckland, Nouvelle Zélande;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016052499/23.

(160010252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.
